

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211108-011

du 08 novembre 2021

n°011

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (20) : M.ABELIN, M.PICHON, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINÉ, Mme LAVRARD, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD

POUVOIRS (4) : M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BOISSON donne pouvoir à M.JUGE
M.MEUNIER donne pouvoir à M.ABELIN
M.TARTARIN donne pouvoir à Mme LANDREAU

EXCUSES (2) : M.PREHER, Mme GODET

Nom du secrétaire de séance : Bénédicte DE COURREGES

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Don d'archives économiques, commerciales et familiales

Les services publics d'archives tels que le centre des archives de Grand Châtellerault, sont habilités à recevoir des dons d'archives privées pour y être conservées dans l'intérêt de l'administration et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires sur les archives.

Le don concerne trois catégories d'archives appartenant à Madame Hélène BRUNET-LECOMTE : les archives économiques de l'atelier de lingerie Lecomte-Tissier (1919-1951), les archives commerciales de l'atelier de sculpture de Pierre Lecomte (1943-1955) et les archives familiales de la famille Lecomte (1865-1975).

Les fonds d'archives apportent des témoignages précieux sur une activité phare, les jours d'Angles comme sur l'oeuvre artistique d'un sculpteur, comme sur les débuts du syndicat d'initiative et l'investissement d'une famille bien implantée à Angles-sur-l'Anglin

La donation va permettre la préservation de documents patrimoniaux du pays châtelleraudais irremplaçables, leur classement pour les rendre accessibles au public et leur mise en valeur dans les règles de l'art.

* * * * *

VU le code du patrimoine notamment ses articles L 211-1 et L 211-5 qui définissent les archives privées et son article R 212-57, alinéa 2° qui habilite les services d'archives à conserver, trier, classer, inventorier et communiquer les archives privées,

VU la délibération n°15 du conseil communautaire du 17 décembre 2007, créant les archives intercommunales de Grand Châtellerault,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

ACTE N° BC-20211108-011

du 08 novembre 2021

n°011

page 2/2

VU la délibération n°23 du conseil municipal du 20 janvier 2011, portant mise à disposition de la Communauté d'agglomération du bâtiment de la commune de Châtellerault en vue de l'installation du centre des archives,

VU les délibérations conjointes n°5 du bureau communautaire du 2 décembre 2019 et n°29 du conseil municipal du 10 décembre 2019, relative au service commun archives-communication de la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault,

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 juillet 2021, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDÉRANT que les archives communautaires de Grand Châtellerault sont conservées au centre des archives de Grand Châtellerault depuis le 16 septembre 2013,

CONSIDÉRANT que Madame Hélène BRUNET-LECOMTE a manifesté sa volonté de donner à la Communauté d'agglomération, structure publique dont fait partie la commune d'Angles-sur-l'Anglin, des fonds d'archives lui appartenant, par lettre du 23 octobre 2021,

CONSIDÉRANT que les documents proposés à la donation appartiennent au patrimoine local et sont représentatifs de savoir-faire et de spécialités,

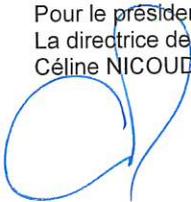
CONSIDÉRANT qu'il importe de conserver et de gérer les archives proposées à la donation pour la documentation historique de la recherche au sein du territoire au travers d'un service public de la communauté dédiée à cette mission,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accepter le don des archives économiques, commerciales et familiales sous réserve qu'il ne soit grevé ni de conditions ni de charges,
- de les faire entrer dans les fonds des archives communautaires pour y être conservées et gérées,

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD



BRUNET-LECOMTE Hélène
4 rue Saint-Jean
86260 ANGLES-SUR-L'ANGLIN
05 49 91 18 78
helene.brunet4@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 09/11/2021

Reçu en préfecture le 09/11/2021

Affiché le

SLD

ID : 086-248600413-20211108-BC_20211108_011-DE

Communauté d'agglomération de
Grand Châtelleraut
Service archives-documentation
78 boulevard Blossac
CS 90 618
86106 CHÂTELLERAULT CEDEX

Monsieur le Président,

Par la présente, je soussigné Hélène BRUNET-LECOMTE, demeurant à Angles-sur-l'Anglin, 4 rue Saint-Jean, déclare avoir l'intention de donner à la Communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut

pour être conservées au service des archives communautaires,

les archives dont je suis l'unique propriétaire :

- archives de l'atelier de lingerie Lecomte-Tissier (1916-1951), contenant des documents comptables, de paie, les modèles de fabrication,
- archives de l'atelier de sculpture de Pierre Lecomte (1943-1955), contenant des livrets de compte,
- archives familiales de la famille Lecomte-Tissier, contenant des actes notariés, des documents administratifs, des correspondances et des photographies.

Je délègue au responsable du service-documentation le soin de consentir la communication et la reproduction de ces documents conformément aux dispositions du code du patrimoine relatives aux archives et du code de la propriété intellectuelle, sous la réserve des dispositions prévues par la loi pour le respect de la vie privée. Il va de soi que je conserverai quant à moi toutes facilités d'accès à ces archives.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Le 29 octobre 2021.

à

Angles sur l'Anglin

H. Brunet

ARCHIVES - DOCUMENTATION

04 NOV. 2021

ARRIVEE

